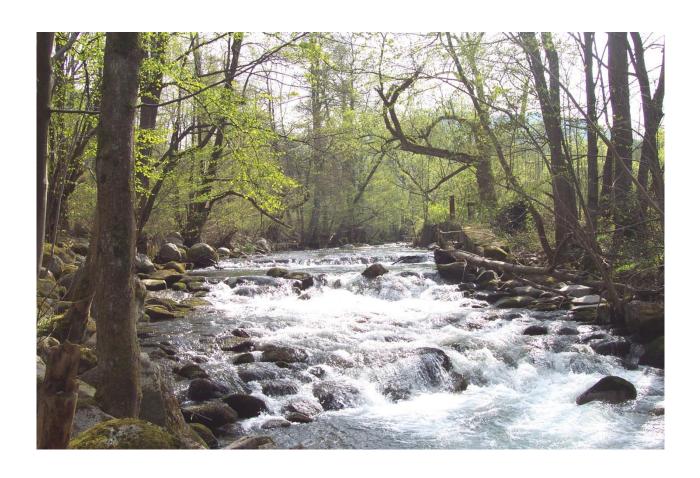


COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA VALLEE DE MUNSTER

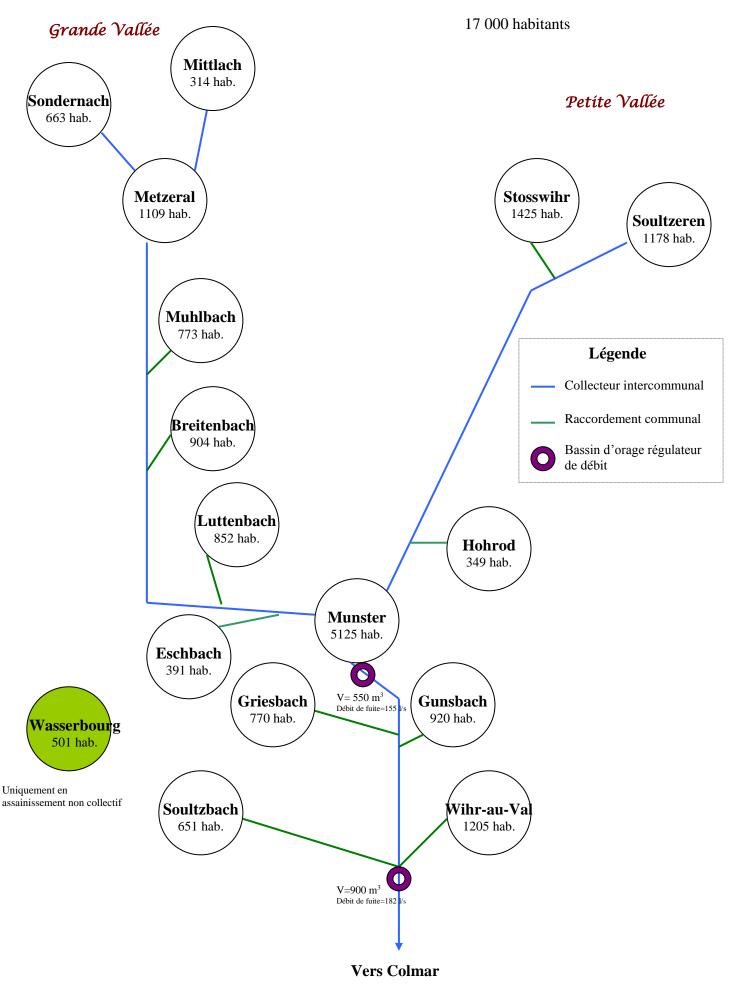
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif intercommunal

Exercice 2018



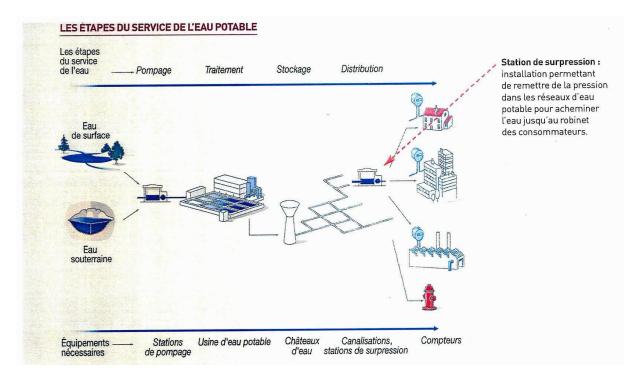
SOMMAIRE

Schéma de principe de l'assainissement de la vallée de Munster	3
Les divers services, compétences, modes de gestion	4
La compétence transport assurée par la Communauté de Communes	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	6
L'entretien	7
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P.252.2)	8
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P.253.2)	8
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	9
Financement du service d'assainissement collectif intercommunal	10
Contribution au SITEUCE	15



Les divers services, compétences, modes de gestion

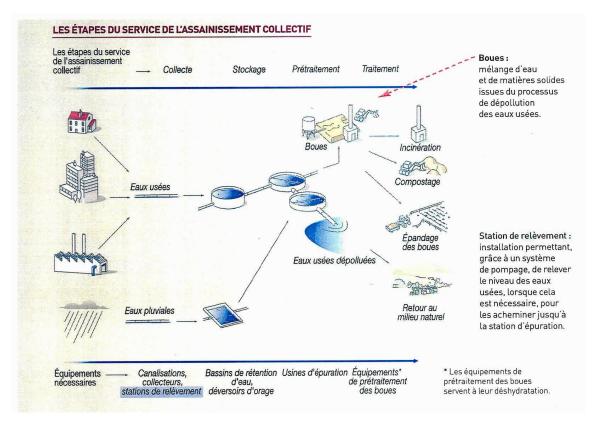
Le Service Public d'Eau Potable



Ce service qui relève de la compétence communale, couvre le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution aux consommateurs.

Les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ont fait le choix de la gestion en régie, par l'intervention du personnel communal.

Le Service Public d'Assainissement Collectif

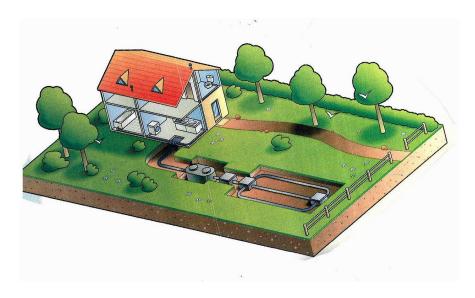


Ce service couvre la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et l'élimination ou la valorisation des boues produites au cours du traitement.

Dans la vallée de Munster, ces différentes phases font intervenir plusieurs acteurs :

- la collecte relève de la compétence communale, qui est assurée en régie, par l'intervention du personnel communal ou par marché public ;
- le transport au sein des communes est assuré par les communes, en régie ;
- mais, le transport intercommunal, c'est-à-dire la jonction entre les diverses communes et le raccordement à la station d'épuration de Colmar, relève de la compétence de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, qui l'exploite en régie ;
- tandis que le traitement des eaux usées et la valorisation des boues relèvent de la compétence du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), auquel adhère la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif



Ce service a pour mission le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées ou anciennes.

Il relève de la compétence communale.

Par délibération du 21 février 2014, le Conseil Communautaire a souhaité mettre fin au service d'appui aux communes pour ces missions.

La compétence transport assurée par la Communauté de Communes

Récapitulatif des linéaires de réseaux propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster :

Réseau unitaire	26 300,80 ml
Réseau séparatif	9 150,10 ml
Total	35 450,89 ml

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indice a pour finalité d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. Il apparaît sur l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Un indice de 0 à 120 points est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Partie A – Plan des réseaux.

Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées

 \Rightarrow 10 points

Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux

 \Rightarrow 5 points

Partie B – Inventaire des réseaux.

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire des réseaux.

 \Rightarrow 5 points

Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux

⇒ 15 points

TOTAL: 35 points

Cet indice pourrait être amélioré en renseignant les classes de précision des informations cartographiques, telles que définies par le code de l'environnement.

Le total des points ne permet pas de prendre en compte la partie C, relative aux informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau.

L'entretien

Entretien annuel des ouvrages : bassin d'orage

Commune	Stosswihr	Metzeral	Breitenbach	Luttenbach	Munster	Soultzbach	Wihr-au-val	
Matériaux	Béton armé	Fonte	Béton armé	Béton armé	Béton armé	Béton armé	Béton armé	
Diamètre	1000 mm	500 mm	1000 mm	500 mm	Circulaire	1200 mm	Circulaire	
Longueur	50 m	90 m	103 m	65 m	Circulaire	51 m	Circulatie	
Capacité	40 m3	18 m3	81 m3	13 m3	500 m3	58 m3	900 m3	
Fréquence	1 x/an	ponctuel	1 x/an	1 x/an	1 x/an	1 x/an	1 x/an	

Pas d'entretien réalisé en 2018.

Entretien annuel des ouvrages : siphon permettant la traversée de la Fecht

Commune	Commune Muhlbach		Breitenbach	
Localisation Rue du Sendenbach		Terrain foot	Rue de la Gare	
Caractéristiques	Fonte DN 200 et 300	Fonte DN 300 et 500	Fonte DN 150 et 200	
Société	/	/	STREHL	
Date	/	1	31/05/2018	

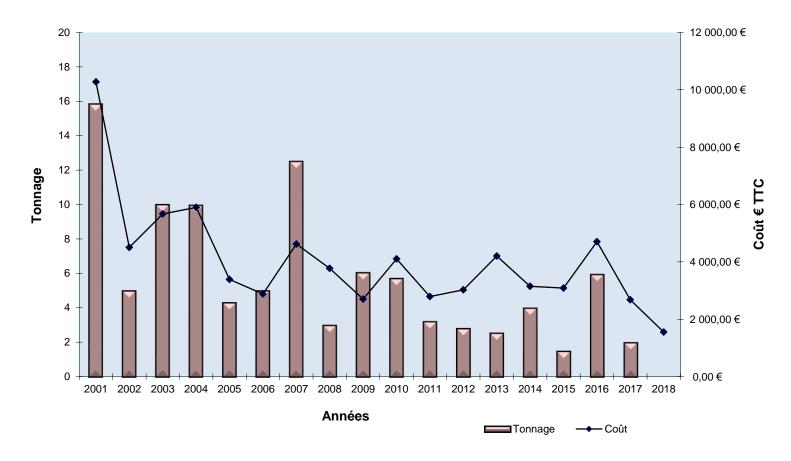
Entretien de tronçons de collecteurs : points sensibles

Commune	Secteur	Année 2018	Société
Breitenbach	amont siphon	09/04/2018	ATIC
Metzeral	Pont	12/04/2018	ATIC

Coût de l'entretien

Années	Tonnage des matériaux extraits	Coût € TTC
2009	6,060 t	2 699,97 €
2010	5,72 t	4 102,28 €
2011	3,22 t	2 791,94 €
2012	2,82 t	3 026,36 €
2013	2,55 t	4 203,64 €
2014	4 t	3 148,00 €
2015	1,5 t	3 666,00 €
2016	5,95 t	4 704,72 €
2017	2 t	2 680,80 €
2018	0 t	1 551,60 €

Entretien des bassins d'orage intercommunaux Evolution du tonnage et du coût



Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P.252.2)

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'intervention requis.

Pour l'année 2018, aucun point noir n'est identifié.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P.253.2)

Règle de calcul de l'indicateur :

(longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) x 100

Aucune opération de renouvellement n'ayant été réalisée, cet indicateur est à 0.

Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Le collecteur intercommunal est équipé de 5 bassins d'orage complétés par des déversoirs d'orage :

Ouvrage	Catégorie	Obligation	
Le bassin d'orage équipé d'un déversoir d'orage à Breitenbach			
Le bassin d'orage équipé d'un déversoir d'orage à Luttenbach	120 kg < DBO ₅ *< 600 kg	Estimation des périodes de déversement et des débits rejetés	
Le bassin d'orage équipé d'un déversoir d'orage à Munster Weier			
Le bassin d'orage de 550 m³ équipé d'un déversoir d'orage à Munster	DBO ₅ *> 600 kg	Mesure en continu du débit et estimation de la charge	
Le bassin d'orage de 900 m³ équipé d'un déversoir d'orage à Wihr-au-Val	DBO5 > 000 kg	polluante (MES*, DCO*) déversée	

^{*} DBO_5 : demande biochimique en oxygène à 5 jours / DCO: demande chimique en oxygène sont des indicateurs du degré de pollution MES: matières en suspension

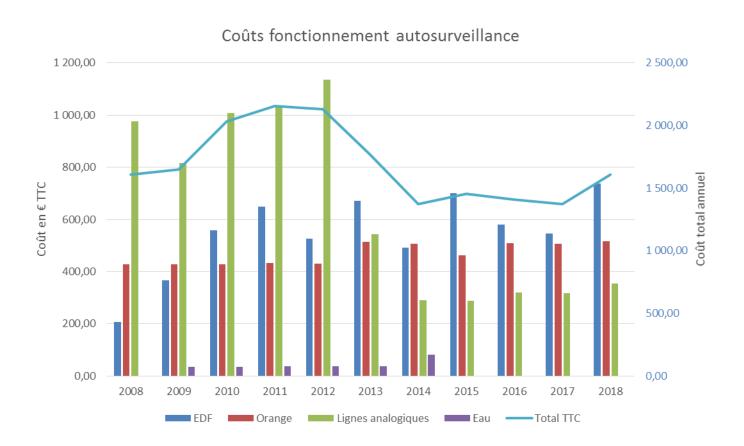
Ceux-ci sont dotés d'appareils de mesure permettant d'évaluer les volumes d'eaux usées déversés au milieu naturel.

Pour l'année 2018, les valeurs obtenues :

	Total pluviométrie	A - Breitenbach	B - Luttenbach	C - Weier	D - Rond Point	E - Wihr déversé	TOTAL DEVERSE
	mm	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
Janvier	319	0	3 742	107 989	428 137	0	539 868
Février	61	0	0	36 804	13 554	0	50 358
Mars	96	0	0	7 028	1 298	0	8 326
Avril	62	0	67	2 616	3 600	0	6 283
Mai	187	34 732	466	2 745	2 817	0	40 760
Juin	125	45 558	588	7 331	8 977	0	62 454
Juillet	71	0	0	533	817	0	1 350
Août	73	0	0	527	242	0	769
Septembre	38	0	0	417	64	0	481
Octobre	29	0	0	0	0	0	0
Novembre	40	0	0	0	0	0	0
Décembre	226	0	0	15 740	2 216	0	17 956
TOTAL	1 327	80 290	4 863	181 730	461 722	0	728 605

Aucune estimation des charges déversées n'a été effectuée.

Coût du dispositif d'autosurveillance



Financement du service d'assainissement collectif intercommunal

Le service d'assainissement collectif intercommunal ne perçoit aucune redevance auprès des usagers, mais est financé par les contributions des communes.

Celles-ci sont réparties en fonction de la population, excepté pour la participation au SITEUCE, basée sur les volumes d'eau déclarés par chaque commune.

Elles couvrent les charges suivantes :

- les dépenses d'investissement relatives aux collecteurs intercommunaux
- le remboursement des intérêts
- les dépenses de fonctionnement (entretien, opérations de diagnostics, frais de personnel...)
- la participation au SITEUCE pour le traitement des effluents à la station d'épuration.

Le détail du budget ci-dessous.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER - 68 - Budget Assainissement	CA	2018
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits empl	Crédits employés (ou restant à employer)	employer)	O-648616-
		(BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	Charges à caractère général	441 550,00	437 919,09	1 121,86	0,00	2 509,05
012	Charges de personnel et frais assimilés	66 820,00	63 747,45	0,00	0,00	3 072,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	508 370,00	501 666,54	1 121,86	0,00	5 581,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	14 028,49				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	522 398,49	501 666,54	1 121,86	0,00	19 610,09
023 042 043	Virement à la section d'investissement (4) Opérations d'ordre de transfert entre section (4) Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	17 700,00 185 300,00 0,00	185 296,36 0,00			3,6 <i>4</i> 0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	203 000,00	185 296,36			17 703,64
	TOTAL	725 398,49	686 962,90	1 121,86	0,00	37 313,73
Di	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de 2017	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits em	ployés (ou restant à	employer)	Crédits annulés
		(BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	(1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	21 400,00	20 553,00	0,00	0,00	847,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	592 900,00	598 900,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	614 300,00	619 453,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	614 300,00	619 453,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	90 400,00	90 339,89			60,11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	90 400,00	90 339,89			60,11
	TOTAL	704 700,00	709 792,89	0,00	0,00	0,00
F	Pour information 2002 Excédent d'exploitation reporté de 2017	20 698,49				

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER - 68 - Budget Assainissement	CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	l II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	А3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

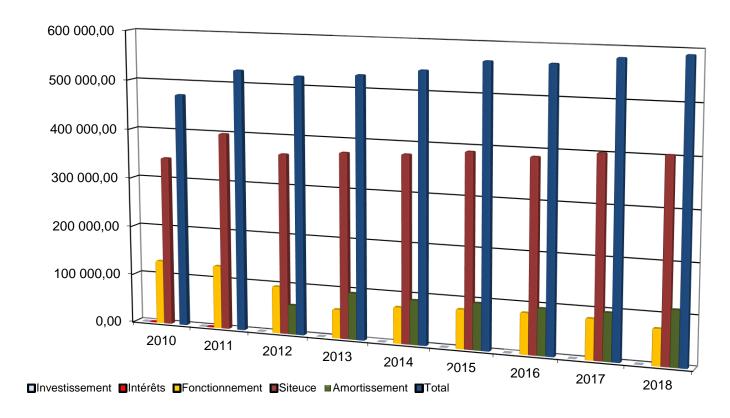
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 103 093,51	0,00	7 312,92	1 095 780,59
	Total des dépenses d'équipement	1 233 093,51	0,00	7 312,92	1 225 780,59
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 233 093,51	0,00	7 312,92	1 225 780,59
040 041	Opérations d'ordre entre sections (2) Opérations patrimoniales (2)	90 400,00 0,00	90 339,89 0,00		60,11 0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		90 400,00	90 339,89		60,11
TOTAL		1 323 493,51	90 339,89	7 312,92	1 225 840,70
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2017	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	60 000,00	12 736,00	0,00	47 264,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	12 736,00	0,00	47 264,00
18	Compte de liaison affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
gallaalla	Total des recettes financières	00,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		60 000,00	12 736,00	0,00	47 264,00
021 040	Virement de la section d'exploitation (2) Opérations d'ordre entre sections (2)	17 700,00 185 300,00	185 296,36		3,64
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		203 000,00	185 296,36		17 703,64
TOTAL		263 000,00	198 032,36	0,00	64 967,64
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2017	1 060 493,51			

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IVA7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Evolution en € TTC



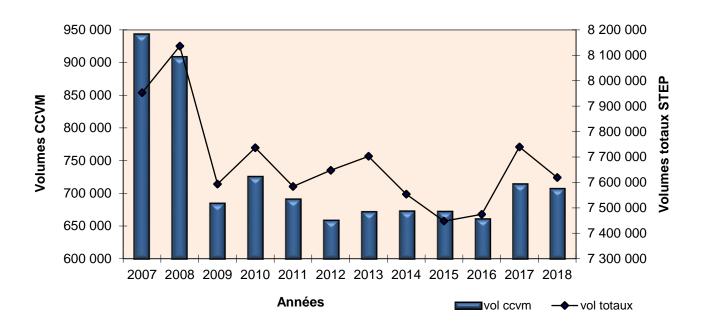
Contribution au SITEUCE

Rappelons que l'ensemble des effluents de la vallée de Munster est traité à la station d'épuration de Colmar, gérée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), auquel adhère la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

La contribution au budget du SITEUCE est calculée sur la base des mètres cubes d'eau potable facturés et rejetés au réseau d'assainissement.

Elle est facturée à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster qui la refacture aux communes en fonction des mètres cubes déclarés.

Evolution des volumes



Précisons que jusqu'en 2008, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster déclarait la totalité des volumes d'eau potable facturés, tandis qu'à compter de 2009, seuls les volumes rejetés au réseau d'assainissement sont pris en compte, en accord avec le SITEUCE.

Evolution des coûts

